SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

Le **10 juillet 2020** suivant la convocation adressée le **06 juillet 2020**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Aéroport Grenoble Alpes Isère sous la présidence de Madame Andrée RABILLOUD puis de Monsieur Yannick NEUDER.

73 conseillers en exercice : 71 présents
2 pouvoirs
0 excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Madame Emilie LEVIEUX comme secrétaire de séance.

PRESENTS :

Mmes Anne-Marie AMICE, Liliane BILLARD, Sylvie BOUVIER-RAMBAUD, Evelyne COLLET, Christiane D'ORNANO, Carole FAUCHON, Virginie GARREL, Mireille GILIBERT, Nadine GRANGIER, Michelle LAMOURY, Emilie LEVIEUX, Catherine L'HOTE, Véronique MARTIN, Christine MATRAT, Fabienne PAUL, Audrey PERRIN, Dominique PRIMAT, Andrée RABILLOUD, Isabelle RIVARD, Françoise SEMPE BUFFET, Corinne ZIEMIANCZYK.

Mrs, Yves AUFRANC, Gilbert BADEZ, Bernard BAJAT, Christophe BARGE, Gilles BOURDAT, Frédéric BRET, Patrick CHAUMAT, Daniel CHEMINEL, Christian CHEVALLIER, Kirsten CLERINO, Thierry COLLION, Pascal COMPIGNE, Henry COTTINET, Bernard CREZE, Patrick CUGNIET, Maurice DEBRAND, Frédéric DELEGUE, Christian DESCOURS, Jean-Michel DREVET, Thierry DUBUC, Bertrand DURANTON, Gilles DUSSAULT, Hubert FARNOUX, Henri FAURE, Charles FERRAND, André GAY, Gilles GELAS, Daniel GERARD, Mickaël GILLET, Joël GULLON, Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ, Sébastien LAROCHE, Joël MABILY, Robert MANDRAND, Alain MEUNIER, Sébastien METAY, Yannick NEUDER, Jean-Michel NOGUERAS, Serge PERRAUD, Jean-Pierre PERROUD, Franck POURRAT, Michel REVELIN, Thierry ROLLAND, Yves ROUVIERE, Eric SAVIGNON, Martial SIMONDANT, Bernard VEYRET, Michel VEYRON, Christophe VIGNON.

POUVOIRS :

Christine GENTON donne pouvoir à Michel VEYRON,
Catherine CARRON donne pouvoir à Hubert FARNOUX,
Henri COTTINET donne pouvoir à Yannick NEUDER (point 6),
Fabienne PAUL donne pouvoir à Eric SAVIGNON (point 5)
Anne-Marie AMICE donne pouvoir à Evelyne COLLET (point 6),
Catherine L'HOTE donne pouvoir à Joël GULLON (point 5),

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2020

Le Procès Verbal est adopté à l'UNANIMITE.

Rapporteur : Andrée RABILLOUD

EXTRAIT N°114-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Election du Président de Bièvre Isère Communauté.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2019-10-03-002, en date du 03 octobre 2019, constatant le nombre total de 73 sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu les résultats de scrutin ;

Procède à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, sous la présidence de Madame Andrée Rabilloud, doyenne.

Candidat :

- M. Yannick NEUDER

Nombre de votants : 73

Suffrages exprimés : 65

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- M. Yannick NEUDER : 64 voix
- M. Joël GULLON : 1 voix

M. Yannick NEUDER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé Président de la Communauté.

Immédiatement installé dans ses fonctions, il prend la présidence de l'Assemblée.

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N°115-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau (Conseillers Délégués).

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2019-10-03-002, en date du 03 octobre 2019, constatant le nombre total de 73 sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de Vice-Président est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Il est proposé :

- de **FIXER** le nombre de Vice-Présidents à 15.
- de **FIXER** le nombre des autres membres du bureau (Conseillers Délégués) à 8.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE,

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N° 116-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Election des Vice-Présidents.

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2019-10-03-002, en date du 03 octobre 2019, constatant le nombre total de 73 sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Vu les résultats de scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Election du 1er Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Evelyne COLLET qui sera en charge de la Transition Ecologique, des Mobilités, de l'Environnement, et du Développement Durable. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12
Suffrages exprimés : 61

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Evelyne COLLET : 61 voix

Madame Evelyne COLLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée première Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 2ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Martial SIMONDANT qui sera en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15
Suffrages exprimés : 58
A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Martial SIMONDANT : 58 voix

Monsieur Martial SIMONDANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 2ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 3ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Joël GULLON qui sera en charge des Finances, de la Prospective Financière et du suivi du Projet de territoire. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9
Suffrages exprimés : 64

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Joël GULLON : 64 voix

Monsieur Joël GULLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 3ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 4ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Emilie LEVIEUX qui sera en charge du Développement et de l'Attractivité économiques, de l'Agriculture, des Commerces, de l'Artisanat et du Plan de Relance. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
Suffrages exprimés : 68

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Emilie LEVIEUX : 68 voix

Madame Emilie LEVIEUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 4ème Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 5ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Eric SAVIGNON qui sera en charge de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 69

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Eric SAVIGNON : 69 voix

Monsieur Eric SAVIGNON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 5ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 6ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Andrée RABILLOUD qui sera en charge de la Culture, de la Lecture Publique et des Festivals. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9
Suffrages exprimés : 64

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Andrée RABILLOUD : 64 voix

Madame Andrée RABILLOUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 6ème Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 7ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de M. André GAY qui sera en charge de la Collecte et de la valorisation des Déchets. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages exprimés : 70

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur André GAY : 70 voix

Monsieur André GAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 7ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 8ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Dominique PRIMAT qui sera en charge de l'Habitat et du Logement. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
Suffrages exprimés : 62

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Dominique PRIMAT : 62 voix

Madame Dominique PRIMAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 8ème Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 9ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Pascal COMPIGNE qui sera en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance Jeunesse. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
Suffrages exprimés : 66

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Pascal COMPIGNE : 62 voix

Monsieur Pascal COMPIGNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 9ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 10ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Françoise SEMPE BUFFET qui sera en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines, de l'Egalité femmes-hommes. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
Suffrages exprimés : 68

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Françoise SEMPE BUFFET : 68 voix

Madame Françoise SEMPE BUFFET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 10ème Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 11ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Gilles BOURDAT qui sera en charge de la Santé, de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et des Solidarités. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9
Suffrages exprimés : 64

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Gilles BOURDAT : 64 voix

Monsieur Gilles BOURDAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 11ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 12ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Nadine GRANGIER qui sera en charge du Tourisme, du Patrimoine et des Gens du voyage. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 71

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Nadine GRANGIER : 71 voix

Madame Nadine GRANGIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 12ème Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 13ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Gilles GELAS qui sera en charge des Travaux, de la Maintenance des Bâtiments et de la Sécurité. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
Suffrages exprimés : 66

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Gilles GELAS : 65 voix
- Monsieur Gilles BOURDAT : 1 voix

Monsieur Gilles GELAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 13ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 14ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Christiane D'ORNANO qui sera en charge de la Famille, des Seniors, de la Vie Sociale. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12
Suffrages exprimés : 61

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Christiane D'ORNANO : 61 voix

Madame Christiane D'ORNANO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 14ème Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

.

Election du 15ème Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de M. Michel VEYRON qui sera en charge des Sports, des Equipements Sportifs, de la Vie Associative. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
Suffrages exprimés : 66

At obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Michel VEYRON : 66 voix

Monsieur Michel VEYRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 15ème Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N°117-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Election des membres du bureau non Vice-Présidents : Conseillers Communautaires spéciaux et Conseillers Communautaires délégués.

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2019-10-03-002, en date du 03 octobre 2019, constatant le nombre total de 73 sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les résultats de scrutin,

Election du Conseiller Communautaire Délégué « spécial »

Monsieur le Président propose la candidature de M. Serge PERRAUD, Conseiller Communautaire Délégué Spécial auprès du Président. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 19
Suffrages exprimés : 54

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur M. Serge PERRAUD : 54 voix

Monsieur M. Serge PERRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Conseiller Communautaire Délégué « Spécial » et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 1er Conseiller Communautaire Délégué

Monsieur le Président propose la candidature de M. Christophe BARGE, 1er Conseiller Communautaire Délégué, qui sera en charge du Grand Cycle de l'Eau et de la GEMAPI. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
Suffrages exprimés : 67

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Christophe BARGE : 67 voix

Monsieur Christophe BARGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 1er Conseiller Communautaire Délégué et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 2ème Conseiller Communautaire Délégué

Monsieur le Président propose la candidature de M. Thierry ROLLAND qui sera en charge du Budget, de la Commande Publique et de la Mutualisation. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 18
Suffrages exprimés : 55

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Thierry ROLLAND : 55 voix

Monsieur Thierry ROLLAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 2ème Conseiller Communautaire Délégué et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 3ème Conseiller Communautaire Délégué

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Audrey PERRIN qui sera en charge de l'Agriculture et des Circuits Courts. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
Suffrages exprimés : 62

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Mme Audrey PERRIN : 62 voix

Madame Audrey PERRIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 3ème Conseillère Communautaire Déléguée et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 4ème Conseiller Communautaire Délégué

Monsieur le Président propose la candidature de M. Jean-Pierre PERROUD qui sera en charge du Commerce et de l'Artisanat. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
Suffrages exprimés : 62

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Jean-Pierre PERROUD : 62 voix

Monsieur M. Jean-Pierre PERROUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 4ème Conseiller Communautaire Délégué et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 5ème Conseiller Communautaire Délégué

Monsieur le Président propose la candidature de M. Alain MEUNIER qui sera en charge de des forêts, de la Chasse et de la pêche. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
Suffrages exprimés : 66

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Alain MEUNIER : 66 voix

Monsieur Alain MEUNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 5ème Conseiller Communautaire Délégué et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 6ème Conseiller Communautaire Délégué

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Carole FAUCHON qui sera en charge de la Biodiversité, et des Écogestes. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 65

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Madame Carole FAUCHON : 65 voix

Madame Carole FAUCHON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 7ème Conseillère Communautaire Délégué et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 7ème Conseiller Communautaire Délégué

Monsieur le Président propose la candidature de M. Sébastien LAROCHE qui sera en charge du Système d'Information, de l'Aménagement Numérique et de la Communication. Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil Communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 73
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14
Suffrages exprimés : 59

A obtenu au premier tour de l'élection :

- Monsieur Sébastien LAROCHE : 59 voix

Monsieur Sébastien LAROCHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 8ème Conseiller Communautaire Délégué et immédiatement installé dans ses fonctions.

Rapporteur : Yannick NEUDER

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N°118-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Création et organisation des commissions thématiques intercommunales.

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2018-06-05-011 en date du 05 juin 2018, portant statuts de la communauté de Communes Bièvre Isère Communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres », de formuler des propositions et d'apporter des avis ou des questions en vue de préparer les décisions du Bureau et du Conseil Communautaire.

Elles sont animées par les Vice-Présidents ou Conseillers Communautaires spéciaux/délégués en charge de leur domaine respectif de délégation et mandatées aux pouvoirs décisionnels.

Enfin, il est rappelé que le Président de l'EPCI est le Président de droit des commissions thématiques, celles-ci pouvant désigner, au cours de leur première réunion, un Vice-Président qui peut les présider et convoquer en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

L'article 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L2121-22, il peut prévoir les participations des conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine.

Il est proposé de former les 9 commissions thématiques permanentes suivantes :

- Economie, Commerce, Artisanat, Plan de Relance, Agriculture, Circuits courts, Tourisme et Patrimoine,
- Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation.
- Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement.
- Transition Ecologique, Mobilités, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle de l'Eau, Biodiversité.
- Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Social).
- Culture, Lecture Publique, Festivals.
- Sports, Equipements Sportifs et Vie Associative.

- Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Ecogestes.
- Travaux, Maintenance des bâtiments et Sécurité, Aménagement Numérique, Système d'information.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la nomenclature des commissions élargie en fonction des 9 champs d'attribution évoqués précédemment,
- de **DIRE** que chaque commune sera appelée à présenter un représentant siégeant à chacune des commissions avant officialisation de leur constitution lors d'un prochain conseil communautaire.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTES à L'UNANIMITE,

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N°119-2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Administration Générale : Commission d'Appel d'Offres : demande de dépôt de liste.

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un nouvel article L. 1414-2, qui dispose que « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux et médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ».

Ainsi, depuis le 1er avril 2016 et l'entrée en vigueur de l'ordonnance précitée, c'est donc l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui régit les modalités d'élection et de fonctionnement des commissions d'appel d'offres.

La composition de cette commission est fixée par l'article L.1411 5 du code général des collectivités territoriales, comme suit :

- le Président ou son représentant, président de droit,

- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein.

L'élection des membres de la Commission d'Appel d'offre se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (Article D 1411.3 du CGCT).

En application de l'article D.1411-5 du CGCT, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer au les conditions de dépôts de liste pour l'élection de ces membres.

Pour mémoire :

- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D.1411-4 1er alinéa du CGCT ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ORGANISER** le scrutin de la Commission d'Appel d'Offres au prochain Conseil Communautaire du 17 juillet 2020,
- de **PROPOSER** le jeudi 16 juillet 2020 à 18h00 comme date limite de dépôt pour la ou les listes éventuelles,
- de **REMETTRE** la liste au siège de Bièvre Isère Communauté à St Etienne de St Geoirs,
- de **RAPPELER** que l'élection se déroulera à scrutin secret, sauf décision contraire, à l'unanimité de l'Assemblée délibérante (Art. L. 2121-21 du CGCT).

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Fin de la séance à 21h20